



MAIRIE DE MARINES

Tél. : 01 30 39 70 21 - Télécopie : 01 30 39 96 60

E-mail : mairie.marines@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du vendredi 26 novembre 2010**

Le vendredi vingt six novembre deux mille dix, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix neuf novembre, s'est réuni en mairie, à vingt heures quarante cinq minutes, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

Etaient présents : Mme Jacqueline MAIGRET, M. Alain COVILLE, M. Daniel THEPENIER, Mme Catherine GENET, M. Gilles TANNOU, Mme Nadine NINOT, M. Daniel HERMAND, Mme Annie PINCEMIN, Mme Véronique BASTIEN, M. Michel CLOUIN, M. Jacques ESTRELLA, Mme Sandrine KOWALIK, Mme Chrystèle DOFFEMONT, M. Daniel LE ROY, Melle Caroline LOUETTE, M. Pascal LOWAGIE, Mme Christine REVEAU, M. Léopold RUPARI, M. Norbert VINCENT

Absents avec pouvoir :

Mme Marie-Laure CHEFGROS, pouvoir à M. Daniel HERMAND
Mme Isabelle PISCIONE, pouvoir à Mme Véronique BASTIEN
Mme Emmanuèle PROD'HOMME-ROGEAUX, pouvoir à Mme Nadine NINOT

Absents :

M. Olivier ROUBAUD

Soit, sur vingt trois membres en exercice, dix neuf présents, trois absents avec pouvoir, et un absent.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à **vingt heures cinquante trois minutes**.

Monsieur Daniel HERMAND est élu Secrétaire de séance.

Approbation du Procès Verbal du 22 octobre 2010, à l'unanimité

N° 83-2010 : Délégation à la Communauté de Communes Val de Viosne du diagnostic d'accessibilité voirie Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Lors du dernier conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de Viosne, il a été proposé que les communes qui le souhaitent délèguent à la CCVV la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de leur diagnostic d'accessibilité voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

ACCEPTE la délégation, à la Communauté de Communes Val de Viosne, de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité voirie de la ville de Marines.

N° 84-2010 : Maintien par la CCVV de l'exonération de la Taxe Locale d'Equipement sur l'emprise de la ZAC de la Richarderie

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

C o m m u n e
a d h é r é e

Par délibération du conseil communautaire du 30 septembre 2010, la Communauté de Communes Val de Viosne a maintenu l'exonération de la Taxe Locale d'Equipement sur l'emprise de la ZAC de la Richarderie et ce, pour une durée de trois ans.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la décision du conseil communautaire du 30 septembre 2010 exonérant de Taxe Locale d'Équipement la ZAC de la Richarderie pour une durée de trois ans.

N° 85-2010 : Demande de subvention au PNR pour le GR1 (aménagement chemin + mobilier)

Point présenté par Daniel THEPENIER

La Commune souhaite aménager le cheminement rue du Goulet (GR1). Le PNR propose une aide pour la réhabilitation et la valorisation des chemins de randonnée et pour la mise en place de mobilier public.

Pour l'aide concernant la réhabilitation du chemin, il s'agit de 60% du montant HT des dépenses plafonné à un montant subventionnable de 30 000 € HT. Le montant des dépenses subventionnables doit par ailleurs être supérieur à 1 500 € HT.

Pour l'aide concernant le mobilier, il s'agit de 70% du montant HT des dépenses plafonné à 30 000 € HT. Le montant des dépenses subventionnables doit par ailleurs être supérieur à 800 € HT.

La fiche prévisionnelle de l'opération est la suivante :

	Montant prévu H. T.	Subvention PNR	Reste à charge Commune
Aide réhabilitation et valorisation de chemins de randonnée	29 339,20	20 537,44	8 801,76
Aide mobilier public	25 762,00	15 457,20	10 304,80
TOTAL	55 101,20	35 994,64	19 106,56

Le PNR va délibérer sur ce dossier le 6 décembre prochain.
Le CODERANDO a donné un avis favorable au projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à présenter la demande de subvention au PNR pour l'aménagement du cheminement rue du Goulet (GR1).

N° 86-2010 : Budget Principal : décision modificative n°1

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Par délibération n°38-2010 du 16 avril 2010, la Commune de Marines a souscrit deux contrats de prêt avec DEXIA :

- 114 875 €, au titre d'une partie des travaux du gîte non subventionnés (prêt n°1)
- 68 750 €, au titre du pavage de l'Eglise et des travaux de voirie (prêt n°2)

Le remboursement de la 1^{ère} échéance doit être effectué en novembre 2010 et n'a pas pu être prévu lors de l'élaboration du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1 sur le budget principal 2010 selon le détail proposé ci-dessous :

	à augmenter	à diminuer
1641	1 500,00	
2313		1 500,00

N° 87-2010 : Autorisation au Maire de signer la demande de permis de démolir pour le 27 ter boulevard de la République

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le bâtiment sis au 27 ter boulevard de la République (ancienne coopérative et logement) doit être démoli.

Mme Maigret explique que des barrières ont été installées tout autour car une ferme du bâtiment a cédé et il menace de s'effondrer. La Commune pensait pouvoir attendre la démolition mais il a fallu étayer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la demande de permis de démolir pour le bâtiment sis au 27 ter boulevard de la République.

N° 88-2010 : Autorisation au Maire de déposer une demande de travaux pour les ravalements de l'ancienne école place de Verdun, de l'académie de Billard et du PAD

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le ravalement des bâtiments cités ci-dessus sera nécessaire en 2011. Un marché sera passé à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer les déclarations de travaux correspondantes.

N° 89-2010 : Autorisation au Maire de déposer une demande de travaux pour la peinture des portes de l'Eglise

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Les trois portes de l'Eglise doivent être repeintes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer la déclaration de travaux correspondante.

N° 90-2010 : Autorisation au Maire de signer une convention avec l'Hôpital JB Cartry pour la mise à disposition de locaux pour l'ELC :

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Afin de développer les activités proposées aux jeunes de l'ELC, de nouveaux locaux mieux adaptés sont nécessaires. L'Hôpital Jean Baptiste Cartry peut mettre à la disposition de la commune des locaux d'une superficie totale de 116,68 m² se répartissant de la façon suivante :

- ⇒ Grande Salle (ayant temporairement accueilli la bibliothèque) de 97.81 m² pour un loyer annuel de 2 806.55 €;
- ⇒ Petite Salle (« ex salon de coiffure ») de 18.87 m² pour un loyer annuel de 541.45 €.

Les charges de consommations seront facturées au réel sur la base des factures correspondantes. A titre indicatif, les charges sont estimées pour la première année à :

- ⇒ 1 100 € pour la Grande Salle (ayant temporairement accueilli la bibliothèque) ;
- ⇒ 250 € pour la Petite Salle (« ex salon de coiffure ») ;

Par ailleurs, une salle de cinéma de 146.36 m² pourra être mise à disposition de l'ELC pour des actions ponctuelles et sera facturée 50 € par jour d'utilisation. Le nombre de jours prévisionnels est compris entre 3 et 5 par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'Hôpital JB Cartry.

N° 91-2010 : Attribution des bourses 2010/2011 (à huis clos)

Point présenté par Catherine GENET

Pour rappel, pour pouvoir prétendre à l'attribution d'une bourse départementale, il est nécessaire que les étudiants demandeurs aient préalablement pu bénéficier d'une bourse communale.

Six dossiers de demande d'attribution de bourses communales sont soumis à l'examen du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ATTRIBUE une bourse de 200 € pour deux dossiers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 20 voix pour et 2 abstentions,

ATTRIBUE une bourse de 200 € pour un dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 12 voix contre, 9 voix pour et 1 abstention,

N'ATTRIBUE PAS de bourse au lycéen scolarisé en lycée privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

N'ATTRIBUE PAS de bourse aux étudiants dont les revenus des parents dépassent le plafond fixé par le Conseil Général.

Un des deux dossiers est renvoyé vers le CCAS.

Information au Conseil :

Pour faire suite à la dernière commission des achats, Mme Maigret présente les avenants qui ont du être pris en raison de travaux non prévisibles survenus lors du chantier du gîte de groupe. Ce type de surcoût est pratiquement incontournable lorsqu'il s'agit de réhabilitation d'anciens bâtiments.

N°lot	lots	entreprises retenues	montant initial du marché	avenant	montant final du marché
1	gros œuvre	LECONTE	247 939,50	10 172,19	258 111,69
2	couverture/charpente	THERY	44 797,31		44 797,31
3	menuiserie bois	TRECCANI	137 723,00	4 668,00	142 391,00
4	chauffage/plomb/ventilation	GODEST	110 000,00	1 943,90	111 943,90
5	électricité	VALTEA	64 500,00	275,00	64 775,00
6	peinture/revêtements de sols	MONTI	44 000,00		44 000,00
7	désamiantage	ROSSIGNOL DEMOLITION	11 800,00		11 800,00
TOTAL			660 759,81	17 059,09	677 818,90

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MAIGRET clôt la séance à **22h05**.



Fait à Marines,
Le 03 DEC 2010

Le Maire
Jacqueline MAIGRET